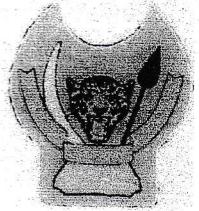


République Démocratique du Congo



MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

DIVISION DES MINES ET GÉOLOGIE BUKAVU				
NL:	J038			
NR:	1423			
DATE: 09/11/2010				
1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Objet : Constat à l'issue de mon
passage à Twangiza

effectué en compagnie de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité, sur le site de votre société à Twangiza le 27 septembre 2010, il me revient de vous féliciter pour les avancées significatives réalisées sur le terrain.

A cet égard, je vous encourage à poursuivre le plan prévu pour l'exécution du projet, à construire et à réhabiliter les contrées affectées par le projet, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en la matière, à intensifier vos interventions dans la réalisation des œuvres sociales, notamment par la construction et la réhabilitation des routes, barrages, hôpitaux, puits d'adduction d'eau, et autres.

Je tiens par ailleurs à faire remarquer que le constat de certaines de vos réalisations sur le terrain ne tiennent pas compte des recommandations issues de la revisitration des contrats miniers.

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement (Avec l'expression de ma haute considération)
- Son Excellence Monsieur le Vice Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité
- Son Excellence Monsieur le Vice Premier Ministre, Ministre des Postes, Téléphones et Télécommunications
(Tous) à Kinshasa/Gombe
- Monsieur le Gouverneur de la Province du Sud-Kivu
- ✓ Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines du Sud-Kivu
(Tous) à Bukavu

A la société BANRO CONGO
MINING Sarl
A Kinshasa/Gombe

Messieurs,

Faisant suite à la visite de travail que j'ai effectué en compagnie de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité, sur le site de votre société à Twangiza le 27 septembre 2010, il me revient de vous féliciter pour les avancées significatives réalisées sur le terrain.

A cet égard, je vous encourage à poursuivre le plan prévu pour l'exécution du projet, à construire et à réhabiliter les contrées affectées par le projet, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en la matière, à intensifier vos interventions dans la réalisation des œuvres sociales, notamment par la construction et la réhabilitation des routes, barrages, hôpitaux, puits d'adduction d'eau, et autres.

Je tiens par ailleurs à faire remarquer que le constat de certaines de vos réalisations sur le terrain ne tiennent pas compte des recommandations issues de la revisitration des contrats miniers.

Ministère des Mines

Le Ministre

C'est notamment la réalisation des infrastructures de base et la construction des habitations pour les populations déplacées, sans avoir consulté préalablement le Ministère des Mines.

En effet, le standard des maisons, églises, et écoles construites et leurs équipements ne remplissent pas toutes les normes de la modernisation des contrées affectées par vos projets.

Je vous demande désormais d'observer consultation préalable du Ministère des Mines et d'obtenir son aval pour toute réalisation que votre société voudrait exécuter. Dans ce contexte, BANRO devrait revoir les dimensions des standards des maisons.

Quant aux réalisations déjà faites, je vous demande de les améliorer afin qu'elles correspondent aux normes et standards de la modernisation tant prônée par la République Démocratique du Congo. C'est notamment le parachèvement des pavements des maisons, de l'école, de l'Eglise etc.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Martin KABWELU